

C'est en France, à Paimpol : Des saisonniers sans toit

20 octobre 2015 à 06h59 / Eric Rannou /



Cet été, la base nautique de La Roche-Derrien s'est transformée en refuge pour les ramasseurs de cocos de Paimpol.

Ce week-end, les SDF du coco de Paimpol ont rangé leurs tentes. Ces ramasseurs saisonniers sont rentrés chez eux, dans la région parisienne. À La Roche-Derrien, le maire leur a tendu la main, cet été, pour qu'ils ne dorment pas à la belle étoile.

À la base nautique de la Roche-Derrien, ces campeurs d'octobre ne profitent pas vraiment des curiosités touristiques du Trégor. Âgés de 25 à 40 ans, ils habitent la région parisienne. « Le plus dur, c'est la pluie et le froid. C'est pas normal qu'on laisse dormir les gens comme ça, dehors », témoigne un jeune homme de 25 ans, à deux pas de sa tente plantée près du Jaudy. Il a connu pire cet été : « Quand je suis arrivé, en juillet, je suis passé au camping de Pommerit-Jaudy où j'avais dormi l'année dernière. Il n'avait pas ouvert ses portes pour les saisonniers. Je suis descendu ici. J'ai dormi sous un abri de bus. Les gens ont commencé à me remarquer ».

Ces conditions catastrophiques de logement n'entament pas le sourire de celui qui ramasse les cocos de Paimpol. Autour de lui, ils sont une petite dizaine dans son cas. En journée, ils se transforment en saisonniers agricoles. En soirée, ces SDF du coco de Paimpol galèrent pour dormir.

« C'est honteux »

Cette situation a choqué le maire de La Roche-Derrien, Jean-Louis Even. En découvrant ces ramasseurs de cocos de Paimpol dormant à la belle étoile dans sa commune, il a décidé de réagir. « C'est honteux, impensable ce qui leur arrive. Je les ai autorisés à entrer sur le camping. Ils ont un petit local pour faire leur toilette. Nous n'avons pas le personnel d'entretien et on ne peut pas procéder au contrôle légal d'identité. Légalement, je n'ai pas le droit de les laisser rentrer ».

Jean-Louis Even assume pleinement cette entorse à la loi. Mais pour l' élu, il est urgent de trouver une solution pour sortir de cette impasse qui dure depuis plusieurs années. Car aujourd'hui, il n'existe pas d'obligation générale pour un employeur de fournir un logement à des salariés saisonniers.

Pour faire simple, les producteurs ou encore l'UCPT (Union des coopératives de Paimpol et de Tréguier) respectent la loi. « On a déjà étudié ce problème avec l'inspection du travail », indique Gérard Le Meur, le président du syndicat des cocos de Paimpol. « Un agriculteur n'a pas le droit d'héberger sous tente un salarié sur son exploitation ». Certains départements bénéficient d'une dérogation. Ce n'est pas le cas des Côtes-d'Armor.

Chacun se renvoie la balle

Dans un courrier du 23 juin 2015, Pierre Lambert, le préfet des Côtes-d'Armor, l'a rappelé à Corinne Erhel, députée des Côtes-d'Armor, qui « s'inquiétait de l'hébergement des travailleurs agricoles saisonniers de la zone légumière ». Pour le préfet, « l'organisation du logement des saisonniers relève, en tout premier lieu, de l'employeur et des collectivités concernées ».

L'UCPT devrait-elle construire une maison des saisonniers ? « On ne va pas monter des structures d'hébergement », répond Gérard Le Meur, qui préfère regarder du côté des communautés de communes. Au lieu de palabrer, Jean-Louis Even préférerait des actes : « Il faut arrêter de se renvoyer la balle ».

Sur la base de canoë-kayak de La Roche-Derrien, cette question du logement revêt une urgence particulière quand les températures nocturnes tombent entre 3^e et 6^e. « Savoir où on dort, ça n'intéresse personne ! Ce n'est pas normal mais on n'a pas le choix. Si c'est comme ça l'année prochaine, je ne sais pas si je reviendrai », lance un des saisonniers. À ses côtés, la même interrogation se lit sur les visages. En 2016, sans la promesse d'un hébergement moins aléatoire, les cocos de Paimpol devront peut-être se passer de ces bras.